

Quadra Solo Duo 2026

Avenant n°1 INSTRUCTIONS DE COURSE

- **Supprimer 1.1 et remplacer par :** « 1.1. Les navires, (conformément à la définition de l'article L5000-2 du code des transports) ont la priorité dans leur zone de trafic, notamment :
 - pour les navires dans les chenaux d'accès aux ports de MARSEILLE (ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL relatif à la Zone Maritime et Fluviale de Régulation du Grand Port Maritime de Marseille)Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités.
Pour les Navires cette règle s'applique au moment où la route du Navire prolongée d'une distance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier. »
- **9.3 : supprimer la dernière phrase :** « La bouée de dégagement pourra être remplacement par un bateau commissaire arborant le pavillon « M » ».
- **15.5 Règle 30.3 :** Règle du pavillon « U », la pénalité en temps sera de 45 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent sans instruction.
- **15.5 Règle 30.4 :** BFD, départ anticipé sous pavillon noir, la pénalité en temps sera de 60 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent sans instruction.
- **19.1 Article supprimer.**
- **Annexe Parcours : Marques de parcours pour les parcours tactiques et côtiers.**
L'extrémité bâbord de la ligne de départ est soit une bouée cylindrique verte, soit un bateau du CC arborant un pavillon orange.

Publié à Marseille le 21 Août 2026 à 12h00

Corinne Aubert, Présidente du Comité de Course

 Pdt du Jury